

COMMISSION FEMININE

Réunion du mercredi 16 octobre 2024
En consultation électronique
Procès-verbal n° 04

Président M. Laurent LARBALETTE
Présents Mmes Marion BERGER, Sandrine BOURCIER, Claire LASMIER,
MM. Guillaume BEGAY, Olivier DAUBA, Guillaume FAUSTIN-LEYBACH, Tony FELIX,
Vincent LEPROUST et Stéphane QUARESMA.

Approbation du PV n°03 sans modification.

SAISON 2024 - 2025 : MATCHS de CHAMPIONNAT FÉMININ REMIS

Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes	Motif	à jouer le
Fém D2	/	4	13/10/24	29235075	Jaunay Marigny (2) / St Eanne (1)	Arrêté municipal	27/10/24
Fém D3	/	4	13/10/24	29405564	Venise Verte (1) / Fleuré/Vernon (1)	Arrêté municipal	27/10/24
Fém D3	/	4	13/10/24	29405565	Naintré (1) / ASM/Les 3 Moutiers (1)	Arrêté municipal	27/10/24
U15F	A	4	12/10/24	29241779	Parthenay Viennay (1) / Bressuire (1)	Arrêté municipal	19/10/24

Féminines Seniors DEPARTEMENTAL 2

Match n° 29235069 : Fontaine le Comte (1) – La Chapelle-Bâton (1) du 06/10/24

Evocation

La commission enregistre la décision de la commission Litiges et Contentieux PV n°6 (16/10/24) qui donne match perdu par pénalité à l'équipe de Fontaine-le-Comte (1) (3-0, -1 point) pour en donner le gain à l'équipe de La Chapelle-Bâton (2) (3-0, 3 points).

Transmissions tardives ou feuilles de match manquantes

Amende 15 €

Match n° 29266099: Loudun (1) – GJ Espoir Nord Est 79 (1) en U11-U13F Poule F du 12/10/24

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.-A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 105 €.

Le président, Laurent LARBALETTE.